

Convocations : 13/09/17

Affichage : 22/09/17

Présents : Jean-François CORNIQUET, Philippe DUPONT, Serge OUTURQUIN, Patrick BETTIOL, Pierre-Jean BOUTELLIER, Réjane FARCY, Sylvie HESDIN, Pierre LEGRAND, Jacques VAN OVERBEKE, Michel WATIN,

Excusé : Fabrice ELOY, qui donne procuration à Philippe DUPONT

Secrétaire de séance : Patrick BETTIOL

Le compte rendu de la réunion du 29 juin 2017 a été approuvé à l'unanimité

Le point sur les travaux de la salle des fêtes

Les travaux de la salle des fêtes sont presque achevés. Une entreprise est intervenue pour lisser le béton de chanvre avec un mélange chaux, sable et chanvre ; Le résultat est satisfaisant. Il reste quelques finitions. Le lot peinture et le problème du sol restent à résoudre : le vernis sera décapé et refait entièrement.

Adoucisseur d'eau : le Conseil Municipal décide de faire installer un adoucisseur d'eau pour l'ensemble de la salle des fêtes et accepte le devis de la société Culligan s'élevant à 3927.27 € HT.

Le point sur l'assainissement

Les travaux concernant Bacouel commenceront très prochainement. Les marchés sont signés avec l'entreprise SADE qui a réalisé les travaux à Plachy et Prouzel. Les dossiers de demande de subventions sont en cours concernant l'Agence de l'Eau et la subvention de l'état (DETR) a été accordée. Une réunion publique d'information sera organisée à Bacouel dès le début des travaux pour informer la population et répondre aux questions.

La CC2SO devrait prendre la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2019 voire 1^{er} janvier 2020 et les prix de traitement de l'eau de toutes les communes de la CC2SO en assainissement collectif (prévu à 3.30 € pour notre regroupement) seront lissés sur 12 ans pour obtenir un tarif unique.

Projet de travaux de voirie au Hameau de la Gare

Suite aux nombreux accidents survenus au passage à niveau du Hameau de la Gare, le Conseil Départemental a établi un plan de modification des carrefours. Des stops et terre-pleins vont être mis en place. Les travaux sont programmés pour le mois de janvier.

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Le Conseil Municipal décide d'adopter les taux de promotion de grade suivants :

Adjoint administratif principal : 100 % - adjoint technique 100 %

Location de la salle des fêtes

Monsieur le Maire attire l'attention de l'assemblée sur le fait que plus de 140 000 € ont été investis dans les travaux de rénovation intérieure de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal décide de réserver strictement la location de la salle aux habitants de Bacouel. Elle ne sera donc plus louée aux personnes extérieures. Le règlement intérieur sera modifié, l'usage de clous punaises scotch etc... sera strictement interdit.

Adhésion au centre animalier

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer au centre animalier chargé de gérer les animaux errants. Un devis a été demandé.

Dépôt éventuel des archives aux Archives Départementales

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire procéder au dépôt aux Archives Départementales de registres vieux de plus de 200 ans afin qu'ils soient protégés et conservés dans de bonnes conditions.

Bornage des parcelles Rue du Château

Suite aux travaux de construction Rue du Château les bornes délimitant le terrain communal (où sont prévus des aménagements) et les parcelles privées ont disparu. Un géomètre sera sollicité afin de remettre les

bornes et de permettre à la commune comme aux particuliers de réaliser les aménagements conformément aux limitations de propriétés.

Décision relative au fourgon communal

Le fourgon communal n'est plus utilisable de par sa vétusté, il n'est plus assuré et ne passe plus au contrôle technique. Le Conseil Municipal décide de s'en débarrasser, il sera mis à la casse.

La propreté du village et l'incidence sur les tontes

Depuis l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires sur le domaine public le village est envahi de mauvaises herbes, cela ne peut plus durer. L'employé communal chargé de l'entretien ne peut pas assurer le nettoyage manuel des trottoirs et caniveaux et l'entretien courant (tonte). L'embauche d'un autre employé n'est pas envisageable. Le matériel : tondeuse et tracteur tondeuse étant vieillissant, Monsieur le Maire propose de faire réaliser les tontes par une entreprise spécialisée. Des devis seront demandés. Cette mesure permettra à l'employé communal de dégager du temps pour d'autres tâches.

Une borne à incendie a été percutée et endommagée au carrefour route de Conty et Rue des Deux Ponts. Véolia et le service du SDIS ont été prévenus. Le montant de la réparation s'élève à environ 2000 € et n'est pas pris en charge par l'assurance car il n'y a pas de tiers responsable.

La séance a été levée à 22h10